



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Dimanche 14 juillet 2024	Heure de départ	18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 30°C)	Vent	12 km/h (Sud)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 SC
Total des paris mutuels	\$ 347,346		Inscriptions totales 80/83
x	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été opéré (rétention) par les juges du cheval, "ROCKINMYDREAM", car l'entraîneur, Stephane Mayer, n'avait pas amené ce cheval à l'écurie de prélèvement pour recevoir du Lasix dans les délais prescrits (règle 35.07.07 de la CAJO).
Compte tenu de l'explication qu'il a donnée, il n'y a pas eu de sanction à l'encontre de M. Mayer.
- Un examen a eu lieu avec le conducteur, Mike Healey, concernant une possible obstruction subie par le cheval, "THREESIXTYFOUR", (Stéphane Brosseau), lors de la Course 10, disputée sur l'hippodrome de Rideau Carleton, le 7 juillet. M. Healey a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.04 (d) de la CAJO (les conducteurs doivent maintenir le contrôle de leur cheval en tout temps sur l'hippodrome) et la règle 22.09 (provoquer une obstruction) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois (3) jours (du 16 au 18 juillet, inclusivement).

Décision #2746679

- Un examen virtuel a eu lieu avec le conducteur Stéphane Brosseau au sujet de ses actions alors qu'il conduisait le cheval, "THREESIXTYFOUR", lors de la Course 10 disputée sur l'hippodrome de Rideau Carleton, le 7 juillet. M. Brosseau a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 6.17 (d) de la CAJO (comportement inapproprié) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2746656

Courses :

- Robert Shephred a été autorisé à se retirer de deux courses.
1. **Enquête** au sujet de la règle sur le bon départ du #5, "BAUER POWER", (Robbie Robinson), qui a fait un bris d'allure avant le départ. Il n'a pas eu de l'équipement brisé. Il s'était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/JB994b-oPI8>

Enquête au sujet du #7, "SHADOW DAVE", (Mike Healey), sur une possible obstruction survenue au #5 dans le dernier droit.

Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté avec les deux conducteurs (Robbie Robinson a déclaré que le #7 avait dévié vers lui ; Mike Healey a déclaré que le #5 avait foncé vers lui et aplati son pneu droit), on a établi que le #7 avait dévié vers le #5, ce qui a provoqué le bris de ce cheval (signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction) et a aplati son pneu (il a terminé la course avec un équipement brisé).

Le #7, arrivé en 5^e position, a été placé en 7^e position (Règle 22.09 de la CAJO). M. Healey a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (dévier vers l'extérieur entraînant un autre conducteur à faire un bris d'allure) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 23 au 25 juillet, inclusivement).

Décision #2746729

Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Nous avons discuté de la cadence de la course (28 59¹ 127² 156²) avec le conducteur du #6, "WALKOFF Z TAM", (Joshua Miller).
Compte tenu de l'explication qu'a donnée M. Miller, à savoir qu'il a été distancé d'au moins une longueur par les chevaux qui le suivaient et qu'il a stimulé son cheval après le poteau de ¼ de mille, la Commission ne considère pas qu'il y ait eu infraction à la règle 22.05.01 (k) de la CAJO (ne pas établir ou maintenir une cadence comparable à la classe).
Rien d'autre à signaler.
5. Examen de la course dans le dernier droit entre le vainqueur de la course, le #5, "JADENSMAGICSTEEL", (Robert Shepherd), et le #6, "LOVEMYROCKINBIRD", (Jimmy Gagnon), qui se sont touchés dans le dernier droit.
Le #5 a légèrement dévié vers l'intérieur tandis que le #6 a légèrement dévié vers l'extérieur.
Aucun des deux chevaux n'a été gêné.
Aucune infraction signalée.

Le #4, "ROYAL REGATTA", (Stephane Brosseau), a subi un bris d'équipement (mors Buxton) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le conducteur du #6, "WOODMERE GAELIC", (Jeffrey Taylor), a été averti au sujet du fait qu'il faut garder les pieds dans les étriers pendant la course.
Rien d'autre à signaler.
10. Le conducteur du #8, "REALRUBIES AT PLAY", (Michel Lagace), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #6, "ROCKNROLL NATION" (1), pour \$ 8,500, par Jason Gilchrist (entraîneur).

Course 10

Le #3, "CANDID CAMERSON" (1), pour \$ 8,500, par Clarke Steacy et Cara Steacy (Cara Steacy entraîneuse).